



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

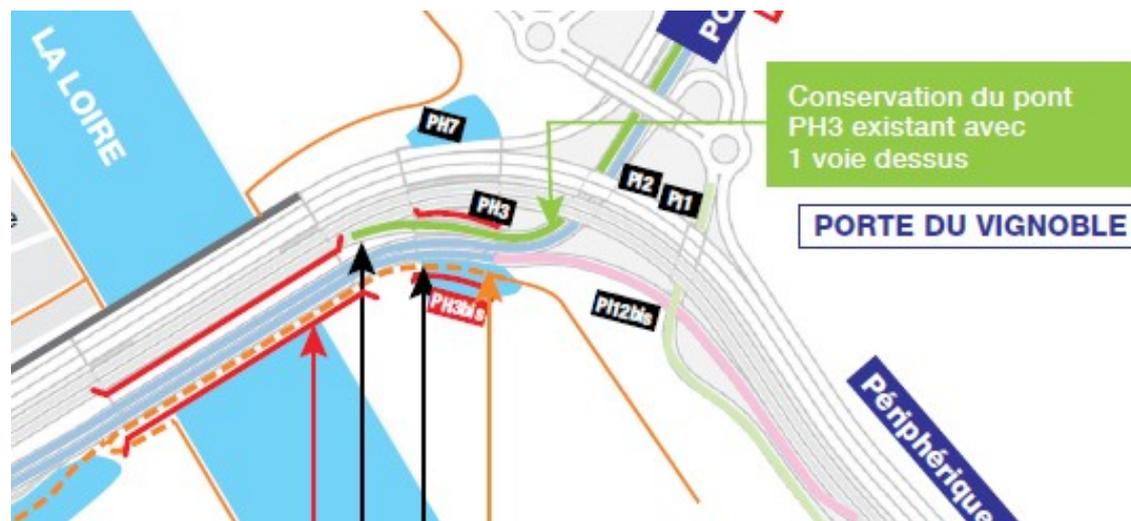


COMPLEXE DE BELLEVUE

Liaison périphérique intérieur > Pont de Bellevue aval > 2 voies divergentes vers RN249 et périphérique Sud (variantes 3 et 3bis)

Liaison périphérique intérieur > Pont de Bellevue aval > 2 voies divergentes vers RN249 et périphérique Sud (variantes 3 et 3bis)

Dans ses variantes 3 et 3 bis, le projet présenté à la concertation prévoit 2 voies (en bleu ciel) sur le nouveau pont aval, en provenance de l'A811 (Paris, Angers), passant ensuite sur le nouveau PH3 bis. Les 2 voies se divisent alors : l'une va vers la RN249 (bleu ciel) et l'autre va vers le périphérique sud (rose).



Proposition de rabattement avant divergent RN249 – Périphérique Sud

Plusieurs observations déposées sur le site proposent d'aménager un rabattement de deux à une seule voie sur le PH3 bis en amont du divergent (choix entre la direction vers RN249 ou vers périphérique sud).

L'idée de cet aménagement serait de faire ralentir les véhicules en approche de la sortie pour éviter notamment les mouvements de cisaillement des véhicules qui emprunteraient l'une des 2 sorties trop tardivement.

Photo 1 : aménagement prévu : 2 voies divergentes

Photo 2 : proposition de rabattement à 1 voie avant choix



Analyse de la proposition de rabattement avant divergent RN249 – Périphérique Sud

L'inconvénient de cette proposition est que l'aménagement de ce rabattement va réduire le nombre de voies en amont de la sortie (passage de 2 à 1 voie), ce qui va réduire la capacité de la route, et donc entraîner des risques de ralentissement, voire de bouchons.

L'aménagement prévu au projet dans les variantes 3 et 3 bis, est constitué d'un linéaire important à 2 voies en amont de ces 2 sorties, qui laisse le temps aux véhicules de se positionner sur la bonne voie avant de sortir.

L'information quant aux voies à emprunter en fonction des directions souhaitées est donnée en amont par une signalisation directionnelle adaptée.